



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle - Aquitaine**

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**Récépissé n° 11552/2025/13
Changement d'exploitant**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le Code de l'environnement, et notamment son article R. 181-47,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 00/IC/095 du 27 avril 2000 autorisant la société Béarn Environnement à exploiter une unité de désinfection de déchets d'activités de soins sur le territoire de la commune de Lescar,
- Vu** la déclaration du 10 janvier 2025 par laquelle la société PROSERVE DASRI, dont le siège social est situé au 93 avenue de Fontainebleau à Kremlin-Bicêtre (94270), fait connaître que, depuis le 1^{er} janvier 2025, elle est le nouvel exploitant de l'unité de désinfection de déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI) située rue Saint-Exupéry sur la commune de Lescar (SIRET : 832 336 077 00702),

DONNE RÉCÉPISSÉ

À la société PROSERVE DASRI de sa déclaration susvisée.

La société PROSERVE DASRI doit se conformer aux prescriptions imposées par l'arrêté préfectoral susvisé.

Le présent récépissé doit être conservé pour être présenté à toute réquisition.

L'exploitant devra, en outre, se conformer strictement aux dispositions édictées par le Code du travail, ainsi qu'aux décrets réglementaires et arrêtés pris pour son exécution dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs.

En cas de changement d'exploitant, de transfert, de transformation ou d'extension de l'installation classée, il devra être fait une nouvelle déclaration ou demande d'autorisation.

Pau, le 12 février 2025

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité bi-départementale

Xavier VIAMONTE

Copie à : Mairie de Lescar
Préfecture – SGAD/BAE